



CODE D'ÉTHIQUE DU PATINEUR

Le présent code a été élaboré afin de s'assurer que tous les patineurs ont l'occasion de patiner dans un environnement accueillant et sans danger qui encourage et favorise leur développement global.

Patineurs de patinage plus :

- Les patineurs du Programme patinage Plus (PP) doivent porter le costume prêté par le Club ainsi qu'un chandail blanc, également un collant beige pour les filles et le pantalon prêté par le Club pour les garçons. Il est suggéré que les jeunes patineurs (PP) portent des vêtements chauds, des gants ou de mitaines.
- Le port du casque de patinage ou de hockey certifié CSA est exigé par Patinage Canada pour les patineurs n'ayant pas obtenu l'écusson 5.
- Il est défendu de fumer, de mâcher de la gomme, de manger et de boire dans les chambres et sur la patinoire.
- Il est défendu de porter des casquettes, des foulards et des bijoux (colliers, bracelets, boucles d'oreilles pendantes, bagues ou autres) sur la patinoire.
- Les cheveux doivent être attachés avec des élastiques ou des barrettes sécuritaires.
- Pas de flânerie dans les corridors et dans les chambres. Les patineurs doivent respecter les lieux et le matériel mis à sa disposition.
- Personne ne doit rester en bordure de la glace à part les responsables.
- Un adulte accompagnant le patineur doit demeurer à l'aréna durant le temps de glace du patineur.

À titre de patineur(e) je m'engage à :

- Me conformer aux règlements et code de conduite en vigueur de Patinage Canada.
- Utiliser un langage courtois et respectueux envers tous, les administrateurs, les entraîneurs, les autres patineurs et les officiels. Également, démontrer un comportement responsable et autonome.
- Lors des cours en groupe, je démontre une présence assidue et de la ponctualité aux entraînements en étant prêt à la porte lorsque la surfaceuse est sur la glace et je comprends que les entraîneurs pourront me refuser l'accès sur la glace en cas de retard non justifié.
- M'assurer d'avoir tout mon équipement en bon état à chaque entraînement et je comprends que les entraîneurs pourront me refuser l'accès sur la glace en cas de non-conformité de mon équipement.
- Adopter un bon comportement et une attitude positive en tout temps afin d'être un digne représentant de Patinage Candiac.
- Être discret et respectueux envers les résultats, les performances et les situations personnelles des autres patineurs.
- Démontrer de la tolérance et ne pas encourager la violence physique ou psychologique envers les autres.
- Respecter les décisions des juges et autres bénévoles qui organisent les compétitions, les tests (seul l'entraîneur peut intervenir auprès des juges, soit en compétition ou en tests).
- Ne pas rester stationnaire sur la glace, que ce soit pour parler ou pour regarder les autres, à moins d'être sur le bord de la glace ou sur le banc.
- Rapporter toutes les blessures au responsable de la sécurité ou à un entraîneur qui devra aviser la personne responsable.

A titre de patineur(e), je comprends et je respecte que :

- Le Club offre un climat de sécurité et de respect pour l'ensemble de ses membres. Aucune forme d'intimidation, de grossièreté, d'agression, d'harcèlement, de grossièreté ou de cyber-intimidation ne sera tolérée. Un milieu sans harcèlement, sans intimidation et sans violence est essentiel et le Club applique une politique de tolérance zéro à ce sujet.
- Le Club n'est pas responsable des objets perdus ou volés, ni des accidents survenus à l'extérieur de la patinoire.
- Il est permis que les patineurs de niveau STAR apportent une bouteille d'eau sur le bord de la patinoire.
- Les sorties à l'extérieur de la glace pour les patineurs de niveau STAR ne sont tolérées qu'avec la permission de l'entraîneur ou du responsable de la glace.
- L'utilisation du cellulaire sur le bord de la bande ou sur la glace est interdite.
- L'utilisation d'un MPS, Ipod, écouteurs sans fil ou autres sur la glace est interdite.
- La jupe de patinage ou le pantalon de patin et chandail ou une robe de patinage est obligatoire pour les filles. Les garçons porteront un pantalon et un chandail ou un survêtement sport.
- Le port du jean est défendu sur la patinoire. Aucun vêtement à caractère haineux, violent ou obscène ne sera toléré.
- Aucun langage vulgaire ou impoli ne sera toléré. Le patineur doit s'exprimer avec respect aux entraîneurs, bénévoles et coéquipiers. Il est impératif de démontrer du savoir-vivre.
- Un patineur peut être expulsé de la glace s'il manque de respect, nuit au travail des autres, a un comportement inadéquat ou ne respecte pas le présent code de vie et les règlements du Club.
- La consommation de drogue, alcool et boisson énergisante est interdite.

Première infraction : *Le patineur recevra un avis verbal ou écrit et le parent en sera informé.*

Deuxième infraction : *Une décision disciplinaire sera prise par le conseil d'administration, qui peut aller jusqu'à l'expulsion du Club et ce, sans aucun remboursement.*

- Moi patineur, j'ai pris connaissance, je comprends et j'accepte le présent code de conduite ainsi que les règlements du Club.**
- Par la présente, nous autorisons la diffusion de la photo du patineur lors d'événements organisé par le Club telle la soirée de fin d'année ou pour insertion sur le site internet de Patinage Candiac.**

Date : _____

Nom et Prénom du patineur

Nom et Prénom du parent

Signature du Patineur

Signature du Parent